



Obstruction d'un passage entre 2 copropriétés

Par **chris21**, le **21/03/2012** à **10:11**

Bonjour, rn faisant parti d'une copropriété j'ai acheté ma maison avec une porte dans le jardin donnant accès a un passage dans une autre copropriété. Il s'agit d'un accès pompier pour les habitations de cet autre copropriété. rn Suite a des nuisances non justifié il ont décidés de bloquer mon accès en mettant soit un mur, soit un grillage rigide devant ma porte de sortie car comme c'est un accès pompier pour les autres il ne peuvent bloquer le passage au début dcelui ci .En ont'il le droit??